



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 03 juillet 2022

Les 50 ans de l'ASMA !

RAPPORT D'ACTIVITÉ de l'EXERCICE 2021

INTRODUCTION :

Après ces deux années d'absence, nous avons la joie de nous retrouver physiquement dans cette magnifique ville de Bouxwiller, capitale du Pays de Hanau.

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Votre association est gérée par un COMITÉ élu par l'Assemblée Générale, lequel Comité élit un Bureau.

Le Comité est composé de :

Stéphanie BRINGIA, Jean-Christophe BRUA, Rémy CLADEN, Vincent COUVREUR, Frédéric CUENEY, Simone de BUTLER, Bernard DUHEM, Claude EICHWALD, Denis ELBEL, Pascale ERHART, Christian FUCHS, Elodie HEBERLE, Marjolaine IMBS, Gilbert KUNTZ, Jean-Paul MAYEUX, Daniel MUNSCH, Jean RAPP, Maryline SIMLER, Joseph WAGNER, Sophie WELSCH, et François WURTH.

Le Bureau est composé de :

Stéphanie BRINGIA, Jean-Christophe BRUA, Simone de BUTLER (Secrétaire), Bernard DUHEM (Président), Claude EICHWALD, Denis ELBEL (Vice-Président) Jean-Paul MAYEUX (Trésorier), Jean RAPP, Rémy CLADEN, Christian FUCHS et François WURTH.

1.1 Réunions de Bureau et de Comité en 2021

Durant l'année 2021, nous avons tenu 1 réunion du Bureau (le 19 octobre) et 3 réunions du Comité (les 11 février, 5 juillet et 10 décembre).

1.2 Relations

Avec diverses Associations Amies : l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois (APB), la SCMHA, le Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett, Maisons Paysannes de France etc...



Rencontre avec l'Amicale des maires du canton de Bischwiller

Denis Elbel, Claude Eichwald et Simone de Butler se sont rendus le 25 novembre 2021 à une réunion de l'Amicale des maires du canton de Bischwiller pour présenter l'ASMA, à l'invitation de son président et maire de Bischwiller, Jean-Lucien Netzer, Vice-président de la Communauté d'agglo de Haguenau, en charge de l'urbanisme et de Michel Lorentz, conseiller d'Alsace et maire de Roeschwoog. Cette réunion avait pour thème l'habitat. Les invités étaient Alsace Habitat, Procivis et l'ASMA.

A noter que Monsieur NETZER est également le 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Haguenau, en charge de l'urbanisme, et par conséquent, en charge du projet de PLUi.

Avec la Collectivité européenne d'Alsace : Le 22 novembre 2021, le vice-président de l'ASMA, Denis Elbel, a été invité à une « Rencontre autour du patrimoine alsacien » par le président de la CeA, Frédéric Bierry, dans le cadre de son « Tour des territoires d'Alsace en 80 jours ».

L'échange s'est déroulé à la Maison du Kochersberg, à Truchtersheim, et a réuni une douzaine d'interlocuteurs autour de divers sujets en lien avec le patrimoine, comme le « parler alsacien », le tourisme et la sauvegarde du patrimoine bâti.

À cette occasion, Denis Elbel a présenté six propositions concrètes à Frédéric Bierry qui les a quasiment toutes acceptées. Cette rencontre marque le début d'un partenariat entre l'ASMA et la CeA. A la suite de cette rencontre, la CeA a adhéré à l'ASMA !

Trophée ASMA 2021 :

Le « Trophée ASMA 2021 » distingue un élu exemplaire dans la défense du patrimoine du territoire dont il a la charge. Nous l'avons décerné à Justin Vogel, président de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland (CoCoKo) et maire de Truchtersheim pour avoir, le premier en Alsace, instauré un ambitieux volet de protection du Patrimoine dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, protégeant ainsi près de 1500 maisons alsaciennes dans les 33 villages composant la « CoCoKo ». L'ASMA s'était impliquée à fond pour arriver à ce résultat. Le Trophée a été remis le 14 octobre dernier à Truchtersheim lors d'une séance du Conseil communautaire.

2. LA COMMUNICATION :

L'ASMA est active sur deux axes de communication :

La communication externe : elle est essentielle pour la visibilité de nos actions :

- La presse audiovisuelle (TV et radio)
- La presse écrite locale et nationale



- Les réseaux sociaux
- Notre site Internet

La communication interne : importante pour une bonne information, elle donne corps à notre association et est destinée en priorité à nos adhérents, aux élus, aux associations amies et aux collectivités territoriales.

- 's Blättel : revue annuelle imprimée à 2500 exemplaires en 2021
- 's Blättle : lettre d'information bimestrielle diffusée à 3.600 abonnés
- La carte de Vœux annuelle

2.1. La communication externe audiovisuelle

- **Sur France Bleu Elsass :**
- **Sur France 3 Alsace :**
- **Sur TF 1**

Jean-Pierre Pernaut rencontre les défenseurs du patrimoine alsacien, dont l'ASMA. Dans le dernier numéro de « Grands Reportages », diffusé sur TF1 le dimanche 28 mars 2021, le journaliste et présentateur Jean-Pierre Pernaut se rend en Alsace pour mettre en lumière la richesse de son patrimoine. Parmi les sujets abordés, figurent la construction d'une maison à colombages et la visite de Lembach en compagnie du Vice-président de l'ASMA, Denis Elbel, de Charles Schlosser, ancien maire de la commune de 1995 à 2020, et de Stéphane Duchossois, patron de l'entreprise Brenner Tradition.

Saluons ici la mémoire de « JPP », hélas décédé le 2 mars 2022

- **Les réseaux sociaux :**

Nouveau site asma.fr

Le 24 décembre dernier, nous avons mis en ligne notre nouveau site asma.fr créé par Léonard Class, webmaster et prestataire de services informatiques de notre association. Nous l'avons voulu plus structuré, plus lisible et épuré. En page d'accueil, vous y retrouverez régulièrement la dernière vidéo mise en ligne. La rubrique des Professionnels du bâti ancien est mieux mise en valeur et a été complétée par de nouveaux référencement. En rubrique Publications, vous pouvez désormais lire en intégralité toutes nos lettres d'information diffusées depuis le 1er janvier 2021, ainsi que notre revue annuelle sous format papier « Blättel » des 3 dernières années. Enfin, notre Page Facebook y est également diffusée en direct sous la rubrique Actualités.

2.2. La communication externe écrite :

- **DNA** : Tout au long de l'année, des articles sur les actions de l'ASMA y sont publiés.
- **Autres** :

Dans la presse Allemande :

La journaliste allemande Bärbel Nückles a consacré deux articles aux actions de sauvegarde du patrimoine bâti alsacien. Ils ont été publiés respectivement dans *Die Rheinpfalz* : « Die Häuser-Retter » (02/10/2021), et *Die Badische Zeitung* : « Im Elsass kämpft man darum, Fachwerkhäuser vor dem Abriss zu retten » (05/10/2021).

Le 26 mars dernier, *Die Rheinpfalz*, sous la plume de Volker Knopf, a publié un article consacré à l'action de l'ASMA et à l'investissement de l'ancien maire de Lembach, Charles Schlosser, en faveur de la protection de la maison alsacienne. L'article « Sorge um Elsass-Häuser » est accessible dans son intégralité sur le site du quotidien allemand.

Le Moniteur :

Dans l'article « Alsace : les maisons anciennes retrouvent leur place », paru dans *Le Moniteur*, le 26 novembre 2021, le journaliste Christian Robischon met à l'honneur l'ASMA et Stéphane Duchossois, dirigeant de l'entreprise de construction et de restauration de maisons alsaciennes, Brenner Tradition.

2.3 La communication interne :

- **'s Blättel** :

La réalisation de notre revue papier annuelle est un travail d'équipe, piloté par Simone de Butler. Outre les rédacteurs des articles (les contributions des adhérents sont les bienvenues), le travail de relecture est assuré par Maryline Simler, Denis Elbel et Jean-Paul Mayeux.

Depuis 2019, la maquette a été renouvelée, le graphisme et l'impression externalisés et entièrement réalisés en Alsace respectivement par RLB Creative Design basé à Hattstatt et par AGI Imprimerie dont les ateliers sont à Ingersheim.

La parution est régulière en septembre de chaque année. Le numéro de 2020 a été tiré à 2.200 exemplaires et celui de 2021 à 2.500 exemplaires.

Il est adressé en envoi groupé par La Poste à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine,



et à de très nombreux élus alsaciens dont, depuis 2020, aux maires des 880 communes d'Alsace.

- **'s Blättele :**

La lettre d'information bimestrielle de l'ASMA est envoyée par mail aux abonnés dans le courant de la première semaine des mois pairs (février, avril, juin, août, octobre et décembre). La mise en forme et la présentation des articles est assurée par Maryline Simler.

Vous pouvez participer à sa rédaction en envoyant vos propositions d'articles (texte et photos) à contact@asma.fr.

Depuis octobre 2020, 's Blättele est systématiquement envoyé aux 880 communes d'Alsace. Nous comptons actuellement plus de 3.600 abonnés.

- **La Carte de Vœux 2022 :**

1.900 cartes de vœux ont été adressées en envoi groupé par La Poste fin décembre 2021 à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine et à de très nombreux élus, dont les maires des 880 communes d'Alsace.

3. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :

Pour sauvegarder un patrimoine il faut : **le connaître et le restaurer, veiller sur lui et agir.**

- **Le connaître et le restaurer :** pour ce faire nous organisons des **Stammtisch** et des **formations techniques**
- **Veiller sur lui et agir :** le réseau des sentinelles et de nos nombreux sympathisants nous alerte sur les maisons en danger et, en fonction des situations, nous mettons en place le mode d'action adapté.

3.1 Les Stammtisch :

- **Dans le Bas-Rhin,**

Le 11 septembre 2021, alors que l'ASMA n'avait pu en organiser depuis février 2020 du fait de la situation sanitaire, un Stammtisch s'est déroulé à Saessolsheim **sur le chantier de restauration d'un corps de ferme du 18e siècle**, géré par IMODIS, « Entreprise fondée en 2019 par 10 amis et fratries pour la sauvegarde de l'un des plus grands corps de ferme d'Alsace ». Près d'une quarantaine de participants sont venus

pour découvrir le site et échanger sur les bonnes pratiques de restauration du bâti ancien.

- **Dans le Haut-Rhin,**

Le 28 septembre et le 27 novembre 2021, deux Stammtisch ont été organisés à Durmenach, au Café-ciné chez Georges Burger.

3.2 Les formations techniques :

- **Stage d'enduits à la chaux** à la « **Maison de la Cour Saint-Denis** », à Entzheim Le 6 novembre 2021, l'ASMA a proposé un stage d'enduits à la chaux, qui a été animé par le formateur Philippe Tourtebatte. Ce stage a eu lieu sur le chantier de la « Maison de la Cour Saint-Denis » dont la réhabilitation extérieure est assurée par l'architecte du patrimoine / maître d'œuvre Marjolaine Imbs, également architecte conseil au sein de l'ASMA : 17 stagiaires ont participé à cette formation.

- **Nouvelle intervention de l'ASMA au Lycée agricole d'Obernai :**

Notre vice-président Denis Elbel est intervenu à nouveau le 19 mai 2021 au Lycée agricole d'Obernai devant une classe de seconde de 29 élèves pour leur parler pendant 3 heures de la maison à colombages, de l'intérêt patrimonial qu'elle représente, et de son avenir.

L'histoire du chantier de restauration d'une maison de 1717 à Schnersheim, illustrée de très nombreuses photos a permis de leur présenter les techniques permettant d'entretenir et de remettre en état charpente, couverture, enduits, etc., mais aussi de leur démontrer qu'une maison à pan-de-bois de 300 ans est parfaitement compatible avec les exigences du monde d'aujourd'hui sur le plan thermique en particulier, puisque des techniques d'isolation adaptées à ce bâti ancien – la projection de chaux-chanvre par exemple – ont été mises au point depuis plusieurs années et sont à présent disponibles en Alsace, ce qui n'était pas le cas auparavant.

L'origine le plus souvent locale des matériaux a été abordée également ; on recommande de nos jours l'emploi de matériaux biosourcés, mais la maison alsacienne, qu'elle soit en pierre ou en bois en est déjà une parfaite illustration. **Nous sommes là en plein cœur du « développement durable ».**

Les élèves ont été très attentifs également aux progrès faits pour trouver une solution patrimoniale adaptée à la question du remplacement des fenêtres, qu'il faut impérativement équiper de double-vitrage pour garantir l'isolation. Des solutions artisanales de fenêtres en bois sont maintenant parfaitement au point et permettent de contrer le piège commercial des fenêtres en PVC.

Ils ont été étonnés d'apprendre qu'une maison à colombages pouvait très bien devenir un bâtiment « basse consommation » et que le label BBC Effinergie Rénovation n'est pas réservé qu'aux seules maisons en pierre.

Encore fallait-il en faire la démonstration !

Ce qui a le plus étonné leur professeur, c'est qu'à la fin de la présentation, **un élève est venu lui expliquer le très grand intérêt qu'il y avait trouvé**, en ces termes : « Monsieur, pendant vos cours, mais aussi pendant les cours des autres professeurs, je m'ennuie souvent, mais là, j'ai trouvé cet exposé passionnant et très instructif ! ».

Si tous les jeunes réagissent ainsi, nous pouvons reprendre espoir dans l'avenir de notre patrimoine bâti en Alsace !

PS : Message du professeur le lendemain : « J'ai eu l'occasion d'échanger ce matin avec les élèves enthousiastes pour donner suite à cette intervention et qui m'ont indiqué avoir appris beaucoup de choses sur les maisons alsaciennes »

- Chez les **Compagnons du Devoir de Strasbourg** :

Le 12 février 2021, Denis Elbel est intervenu durant trois heures devant une classe d'une dizaine de jeunes compagnons du Devoir en formation charpente, à Strasbourg. Il leur a présenté deux chantiers de restauration situés respectivement à Schnersheim et à Lembach.

3.3 Veiller et Agir :

Dans le présent chapitre nous présentons des actions significatives ; il y a eu beaucoup d'autres actions : visites sur sites (visites conseils), recours gracieux, elles font suite à des appels téléphoniques ou à des courriels.

- **Dans le Haut-Rhin** :

Actions menées dans le Haut-Rhin : Ces visites sont assurées par Christian FUCHS avec le soutien de Rémy CLADEN.

Voegtlinshoffen : Chronique d'une démolition annoncée !

Le conseil municipal de ce village viticole d'un peu moins de 500 habitants, tenu le 20 décembre 2020, avait autorisé Madame la Maire Cécile Mamprin à demander une subvention à la Région Grand Est au titre du « Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères », afin de financer la démolition d'une belle maison vigneronne bâtie en 1681, située au centre du village et laissée à l'abandon depuis plusieurs années par son dernier propriétaire... la commune !

La subvention lui a hélas été octroyée ! L'on peut légitimement s'étonner que la Région puisse financer la disparition d'une maison typique bâtie il y a 340 ans en utilisant des fonds publics d'évidence, espérons-le, non destinés à « résorber » de telles constructions. Quelle personne un tant soit peu concernée par la protection du



patrimoine aurait en effet qualifié cette maison de « friche et de verrue paysagère » ?

Notons également que l'ancien Maire de Voegtlinshoffen, M. Jacques Cattin, devenu député en 2017 et toujours conseiller municipal du village, est également conseiller régional et vice-président de la commission Tourisme à la Région. Qu'est-ce qui attire les touristes en Alsace si ce n'est son patrimoine de toute nature ! Alors pourquoi démolir cette maison ?

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 octobre 2021 révèle que la démolition des constructions situées aux 1, 3 et 5 rue Roger Frémeaux a été votée par 10 voix pour et 1 contre, en vue de la « réalisation du projet de mise en sécurité, de réhabilitation et de végétalisation du centre-village », l'Établissement Public Foncier (EPF d'Alsace) qui, à la demande de la commune, s'était porté acquéreur de la maison en 2017, la lui ayant rétrocédée par anticipation pour 50.000 euros, ne voulant surtout pas être impliqué dans la démolition de cette maison du 17^e siècle. L'attention de l'ASMA avait été attirée par le panneau d'affichage apposé sur le bâtiment voisin de cette maison en danger, répertoriée depuis 1999 dans le monumental ouvrage « Le patrimoine des communes du Haut-Rhin », Éd. Le Flohic.

Spechbach-le-Bas, un « cœur de village » qui saigne

Lundi 19 juillet 2021, une sentinelle nous avertit de la démolition en cours d'une très belle maison de Spechbach-le-Bas, située juste à côté de l'église. Cette maison, nous la connaissions bien, pour l'avoir visitée en 2016 et avoir prodigué nos conseils et proposé notre aide à la commune qui, à l'époque déjà, souhaitait s'en débarrasser.

Nous avons fait remarquer que non seulement cette maison était en très bon état, mais qu'elle était également importante pour la cohésion de l'espace villageois du centre. Surtout, nous avons vu qu'**elle était protégée au PLU**, ce qui montrait que d'autres avant nous avaient déjà noté qu'il s'agissait d'un bâtiment remarquable, qu'il était donc interdit de démolir.

Cela ne vint visiblement pas ternir les ambitions de Monsieur le Maire, qui avait déjà fait démolir auparavant le presbytère situé derrière l'église. Sans revenir vers nous, il fit encore tomber la grange l'année suivante, ce qui isolait encore plus la maison sur sa parcelle en peau de chagrin.

Cependant, son inscription au PLU la protégeait des mauvaises intentions, mais pas des mauvaises actions...

Ce funeste lundi donc, une pelleteuse réduisit en quelques heures ces belles façades et ces poutres pluri-centenaires en un tas de gravats et de bois brisés. Sur le côté du terrain, un panneau posé à la hâte informait les passants de l'autorisation de démolir que la commune s'était octroyée... le vendredi 16 juillet, soit seulement 3 jours auparavant, week-end compris !!!

Après avoir rongé son frein pendant 5 ans, Monsieur le Maire se décidait soudain, à la faveur de la pause estivale à **une démolition-éclair, au mépris du délai de recours des tiers de deux mois**. Si on peut légitimement s'interroger sur la légalité d'une telle pratique, on doit également s'inquiéter de la conception de la démocratie qui la sous-tend !

Nous avons immédiatement dénoncé cet acte lâche et barbare, qui avait pour but évident d'empêcher l'ASMA de déposer un recours et surtout, de le gagner.

Se sont ensuivis deux articles de presse ouvrant largement leurs colonnes au discours usé du maire, sur l'impossibilité de sauver la maison et la nécessité de préparer l'avenir... avec un projet à l'image de ce qu'il reste aujourd'hui à la place : un grand vide !

Il y a quelque chose de pathétique dans ces éternelles justifications du lendemain ; les associations de défense du patrimoine ont autre chose à faire que de courir après des causes perdues ! Si l'ASMA s'était, dès 2016, positionnée pour défendre cette maison et proposer son soutien à la commune afin de la réintégrer dans le projet communal de « cœur de village », c'est que celle-ci en valait la peine. Le prétexte de la dégradation du bâtiment ne résiste d'ailleurs pas longtemps à l'évidence des photographies qui montrent **des façades en bon état**. Cette maison avait de plus été expertisée et **un charpentier spécialisé était prêt à la démonter**... si elle n'avait pas été protégée ! D'ailleurs, qu'aurait-il bien pu faire d'une maison « pourrie » ?

Mais ne pourrait-on pas regarder les choses en face et élever un peu le niveau du débat ? Comme à chaque fois dans ces cas-là, il y a une certaine dose de mauvaise foi et de mauvaise volonté. On entend « on ne peut pas », mais c'est plutôt « on ne veut pas » qu'il faut comprendre. Pourquoi ? La question n'est pas tant de savoir si un enfant risquait de passer à travers le plancher (comment serait-il entré ?), mais plutôt de **se demander ce qui fait que ces maisons gênent tant certaines personnes** ? Pourquoi leurs belles et vénérables façades qui se dressent humblement depuis des siècles sont-elles ressenties par quelques-uns comme d'une insupportable arrogance qui perturbe la bonne marche du « progrès » ? Et d'employer toutes les ruses possibles pour s'en débarrasser – quitte à se mettre dans l'illégalité – ! Si cette question n'est pas posée, si on ne tente pas d'y apporter une réponse, alors il y aura d'autres Spechbach, d'autres Brunstatt, d'autres Brinckheim, d'autres Froeningen, Aspach-le-Haut, Magstatt-le-Bas, Hecken, Sermersheim, Geudertheim, Voegtlinshoffen, Brumath... (toutes des maisons remarquables et parfaitement restaurables, pourtant détruites en pure perte), jusqu'à ce que tout le patrimoine du quotidien y soit passé et que nos villages ne ressemblent plus qu'à une vaste zone périurbaine, sans début ni fin.

- **Dans le Bas-Rhin :**

Actions menées dans le Bas-Rhin : Ces visites sont notamment assurées par Denis ELBEL, Jean-Christophe BRUA, Claude EICHWALD, Jean RAPP et Marjolaine IMBS.

Brumath :

La maison Riff sauvegardée

La « Maison Riff » des 17^e et 18^e siècles au numéro 23 de la rue du Général Duport à Brumath sera finalement sauvegardée et même restaurée.

Trop souvent, l'affichage du permis de démolir sur une maison n'attire pas spécialement l'attention des passants, mais dans le cas présent, la réaction a été immédiate. Celle en premier lieu de deux riverains dont l'un est adhérent de l'association des « Amis du Patrimoine Brumathois », elle-même adhérente à l'ASMA. Ils ont très rapidement lancé une pétition qui a recueilli près de 1000 signatures et déclenché l'intérêt médiatique. La presse, telle que les *DNA*, *Strasbourg Actu* (En Alsace, une maison à colombages datant du 18^e siècle doit être détruite : le maire s'explique et Alsace : Stéphane Bern promet de « remuer ciel et terre » pour empêcher la démolition d'une maison à colombages) et *France Bleu Alsace* (Brumath : des riverains veulent sauver une maison alsacienne du 18^e siècle menacée de destruction), a publié des articles dans ses colonnes. TF1 a envoyé une équipe sur place et Stéphane Bern a rapidement réagi sur les réseaux sociaux. De son côté, l'ASMA a pris ce dossier à bras le corps. Impensable en effet de rejouer le drame de Geudertheim. Notre courrier du 26 mars au maire de Brumath demandait instamment le retrait du permis de démolir de la « Maison Riff » et sa réhabilitation dans le cadre du projet immobilier. Par ailleurs, nous avons aussitôt sollicité **l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**, qui a conclu en ces termes son expertise datée du 23 mars : « J'estime que cet immeuble présente un intérêt urbain, architectural et paysager suffisant pour justifier sa préservation et mise en valeur ».

Des éléments nouveaux étant apparus quant à la datation plus précise de la maison, nous avons sollicité à nouveau l'Architecte des Bâtiments de France qui a émis un second avis le

14 avril, confirmant le premier et **allant même jusqu'à qualifier de « considérable » l'intérêt architectural, urbain et paysager de cette maison.**

En effet, la partie arrière de la maison côté cour est la plus ancienne et a très probablement été édifiée dans le **dernier quart du 17^e siècle**. Elle a fait l'objet d'une extension côté rue au 18^e siècle. Elle conserve toujours les éléments d'architecture faisant remonter sa construction à l'issue des guerres dites de Trente Ans (1618-1648) et de Hollande (1672-1678). Il a été possible à notre vice-président Denis Elbel, à Claude Eichwald, maître d'œuvre membre de l'ASMA et maire de Weiterswiller, et à Jean-Baptiste Malingre, un riverain très actif, de visiter la maison le 15 avril 2021 en présence du propriétaire et du promoteur, ce dont nous les remercions. Ceci a permis

de constater **le très bon état structurel de la maison**, dont la partie la plus ancienne est totalement en chêne, de la cave au grenier.

Coup de théâtre le 20 avril 2021: suite à la lettre que Stéphane Bern lui a adressée la veille, le maire de Brumath annonce que la Maison Riff ne sera pas démolie, mais réhabilitée par un autre promoteur, Alsace Habitat, dont il est lui-même président. Il aurait pu y penser spontanément !

Maison à colombages située sur la tranquille place Geoffroy Velten

Alors que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) avait considéré que sa « démolition constituerait une perte patrimoniale irrémédiable » et que le projet d'immeuble qui la remplacerait serait de « nature à porter atteinte au caractère et l'intérêt des lieux avoisinants, au paysage urbain (art. R117-27 Code de l'urbanisme) », **la maison à colombages située sur la place Geoffroy Velten, derrière l'église catholique de Brumath, a été rasée le 15 septembre 2021.** La reprise du chantier, et donc la démolition, que nous avons pourtant réussi à bloquer au mois de juin, a en effet été autorisée par le maire de la commune, Étienne Wolf, le 3 septembre. Nous vous laissons méditer sur le nouveau centre-bourg qui est sur le point de prendre forme à Brumath. Les images parlent d'elles-mêmes et laissent rêveurs.

Une belle petite maison disparaît !

Une maison située au n° 3, rue du Général de Gaulle a été rayée de la carte.

Une atteinte supplémentaire au patrimoine bâti à Brumath !

La belle petite maison du 18e siècle, à toiture à la Mansart, située au n°3, rue du Général de Gaulle à Brumath, a été démolie le 15 février 2022 ! Nous avons pourtant appelé à sa sauvegarde en soulignant son histoire avec l'aide de l'association des Amis du Patrimoine Brumathois. Il est vraiment regrettable que cette discrète maison à colombages enduits, située non loin de l'ancien château de Brumath, disparaisse à jamais, car outre son architecture typiquement 18e siècle, comme l'a souligné l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis du 31 janvier 2022, elle a une histoire très particulière, puisqu'elle fut érigée avant 1733, par la Chancellerie du comté de Hanau-Lichtenberg à Bouxwiller, pour servir de logement de fonction aux jardiniers seigneuriaux du château de Brumath (Source : Archives départementales du Bas-Rhin, E.1622). La sauvegarde de cette bâtisse historique aurait pu être actée par un permis modificatif, la démarche n'aurait pas été difficile, puisque le président de la société de promotion bénéficiaire du permis de construire, Groupe PROCIVIS Alsace, n'est autre que Monsieur le Maire de Brumath, Étienne Wolf, par ailleurs toujours président du CAUE. En tous cas, tous les amoureux du Patrimoine regrettent vivement que ce rare bâtiment historique n'ait pas été préservé malgré les appels de nos deux associations !

Geispolsheim !



Le 13 septembre 2021, nous avons appris sur la page du groupe des Amis de l'ASMA, qu'une maison à colombages avait été totalement rasée la veille à l'entrée de Geispolsheim, rue du Général de Gaulle, dans le cadre d'un projet immobilier d'Habitat de l'Ill. Or les permis affichés ne laissaient pas présager un tel scénario. En effet, le permis de construire du 18 février 2020 indiquait comme travaux une « Démolition partielle des constructions existantes et la construction de deux maisons accolées abritant 5 appartements », et le permis de construire modificatif du 5 août 2020 prévoyait des « Travaux d'isolation extérieure, travaux sur construction existante, modification de l'aspect extérieur, une construction neuve, modification de façade, modification de toiture, modification intérieure modifiant les structures porteuses ». Alors comment se fait-il que la maison à colombages a pu être ainsi rayée de la carte ?

Hochfelden

La commune de Hochfelden a acheté il y a quelques années un petit corps de ferme situé 6, place de la Libération, proche du centre ancien, avec comme objectif de le raser pour en faire un parking. Mais le permis de démolir n'a été affiché qu'au printemps 2021.

Une première visite le 25 mars 2021 de Denis Elbel, Claude Eichwald et Cédric Brenner a permis de constater que la petite maison à colombages était loin d'être en ruines.

L'ASMA a alors accepté que les dépendances, très dénaturées, soient démolies, mais a demandé au maire de sauvegarder la maison. Le maire, monsieur Georges Pfister ayant répondu qu'il n'avait aucun budget pour la réhabiliter, l'ASMA lui a conseillé de la mettre en vente, ce que le maire a jugé impensable, vu l'état trop dégradé, selon lui.

L'ASMA a alors cherché, et trouvé un jeune couple prêt à l'acheter pour 50.000 €, avec le projet de la restaurer, et l'a présenté au maire au mois de septembre. D'un autre côté, le bureau d'études en charge du projet a redessiné le parking en tenant compte du maintien de la maison avec une emprise foncière réduite.

Le maire s'était engagé à présenter cette solution variante au conseil municipal. Hélas, le 29 octobre dernier, il nous a informé par courrier que le projet initial ne serait pas remis en cause et que la maison serait bel et bien démolie !

A la suite de cette fâcheuse décision, l'ASMA a enregistré depuis le mois de novembre de nombreux soutiens, depuis que le maire nous a annoncé que la petite maison ne serait pas épargnée.

Frédéric Bierry, Président de la CeA, a envoyé une seconde lettre au maire en date du 29 novembre 2021 pour lui demander de prendre en compte la proposition de l'ASMA qui ne remet pas en cause le projet de stationnement, **lettre restée sans réponse...**

France 3 Alsace a envoyé le 30 décembre 2021 une équipe sur place pour réaliser un reportage qui a été diffusé à plusieurs reprises dans les actus régionales, mais aussi sur le 12/13 national.



Stéphane Bern a lui aussi réagi en écrivant au maire et à l'ensemble du conseil municipal le 7 décembre 2021, pour plaider la cause de cette maison ancienne.

Le président du Conseil culturel d'Alsace (CCA), Christian Hahn, a également adressé une lettre ouverte au maire de Hochfelden, fin janvier 2022, afin de lui demander d'opter pour la solution de compromis proposée par l'ASMA.

L'historien Georges Bischoff a lui aussi repris sa plume !

Une visite du Sous-Préfet accompagné de l'ABF, a une fois encore, plaidé pour la sauvegarde de la petite maison.

Résultat : à ce jour la maison est en sursis, puisque seules les dépendances ont été démolies...

Altenstadt :

Maison à colombages sauvée et en cours de remontage Un article publié le 22 janvier 2022 par les DNA dans les pages locales de Wissembourg titre : « À Altenstadt, une seconde jeunesse pour une maison qui tombait en ruines ». Jean-Claude Huck, (alors) maire-délégué d'Altenstadt, commune associée de Wissembourg, avait alerté l'ASMA le 5 décembre 2018 au sujet d'une grande maison à colombages, inoccupée depuis plus de quarante ans, située au 20 rue principale, à l'angle de la rue du Soleil.

Le propriétaire de la maison avait déposé il y a quelques années un permis de démolir, qui avait été refusé par l'ABF, car la maison est en co-visibilité avec l'église romane Saint-Ulrich classée Monument Historique en 1898. Du coup, le propriétaire avait laissé se détériorer la couverture jusqu'à déposer la totalité des tuiles en 2015 à la suite d'une tempête. Le léger bâchage provisoire n'avait pas résisté longtemps.

Une visite a été organisée le 17 janvier 2019 par Jean-Claude Huck qui avait convié, entre autres, l'architecte de la Ville de Wissembourg, Michel Zint, Denis Elbel, vice-président, représentait l'ASMA ; il était accompagné de Jean-Christophe Brua, architecte du patrimoine et architecte-conseil de l'ASMA.

Le colombage extérieur en chêne avait en grande partie résisté, mais à l'intérieur, les solives et les planchers en sapin étaient totalement effondrés du fait des pluies qui avaient détrempe les ossatures depuis des années ; seule solution pour sauvegarder cette maison : démonter totalement les colombages, et les remonter au même emplacement, en remplaçant les solives et les planchers en sapin.

Jean-Claude Huck a réussi à convaincre le propriétaire de vendre la maison, avec un minimum de terrain autour, fin 2019, au charpentier local Bruno Bergmann, qui l'a entièrement démontée et ramenée à son atelier. Après avoir retaillé à l'identique les pièces de bois vermoulues, le remontage est en cours depuis le début de l'année, à son emplacement d'origine.

Charpente et couverture ont suivi... Une belle histoire, sur plusieurs années, pour un superbe résultat.

Un grand merci à l'ancien maire-délégué Jean-Claude Huck !

Soultz-Sous-Forêts

Comme le précise un article des DNA publié le 22 janvier 2022 dans les pages locales de l'Outre-Forêt, Madame Chantal Gillet de Soultz-Sous-Forêts souhaitait acquérir en



2019 cet ensemble de deux maisons à colombages situé au n°12, rue de la Bergerie, son projet étant de démolir l'ensemble et d'y faire construire une maison neuve.

Mais ces deux petites maisons se trouvent juste en face de la synagogue, un Monument Historique inscrit depuis 1994. L'ABF a émis un avis conforme négatif, compte tenu de la co-visibilité incontestable avec le monument historique.

Mais le maître d'œuvre de Madame Gillet, qui n'est d'ailleurs pas architecte, comme on peut le lire dans les DNA, a affirmé que la rénovation serait dangereuse, avec « un risque d'effondrement des murs en cours de travaux ».

Le maire Christophe Schimpf a alors sollicité l'ASMA et organisé une visite le 3 mars 2021, en présence de l'ABF. Denis Elbel, vice-président de l'ASMA et ingénieur, et Claude Eichwald, maître d'œuvre, ont pu constater que les deux petites maisons étaient en bon état structurel. Ceci a permis à l'ABF, Monsieur Sandu Hangan, de confirmer son avis interdisant leur démolition. Il a dans le même temps proposé un accompagnement.

Nous apprenons dans les DNA qu'un autre acheteur potentiel, respectueux du bâti ancien, s'est, depuis lors, manifesté auprès de la municipalité...

Mommenheim

Projet d'extension de la boulangerie-pâtisserie Bernhard : Dans notre Blättele de mars-avril 2021, nous avons évoqué le projet de démontage / remontage d'une maison à colombages dans le cadre du projet d'extension de la boulangerie Bernhard, à Mommenheim. Suite à la démolition de la dépendance en briques et de l'étage de la maison, qui avait été surbâti en sapin au courant du 20e siècle, plusieurs personnes nous ont contactés, pensant que la maison avait finalement été rasée. En réalité, le projet se déroule bien comme prévu. Le démontage du rez-de-chaussée de la maison, qui est en chêne d'origine et en bon état, a en effet été réalisé par l'entreprise Brenner Tradition en septembre. **La maison sera bien reconstruite**, et restituée à cette occasion, Elle prendra place une douzaine de mètres plus loin, à l'autre extrémité de la parcelle, une fois que l'extension du laboratoire de la boulangerie aura été édifiée.

Mothern : une maison à colombages sauvée et déplacée ! L'ASMA avait été informée au printemps 2021 du projet de démolition par la commune de Mothern d'une superbe petite maison à colombages située au n°26, route du Rhin, au centre d'un très bel alignement de maisons alsaciennes. Notre vice-président Denis ELBEL avait pris rendez-vous avec Madame Isabelle SCHMALTZ, maire de Mothern, le 27 mai 2021. Le jour dit, ils se sont retrouvés sur place en présence du premier adjoint Franck LEHMANN et de Charles SCHLOSSER, ancien maire de Lembach et membre actif de l'ASMA. La commune avait acheté ce petit corps de ferme dans le but de le démolir, pour pouvoir créer une route d'accès au stade de foot situé à l'arrière de la propriété,

le passage existant étant beaucoup trop étroit. L'ASMA a fait le même constat, mais a proposé une solution variante : démolir seulement la grange, et réaliser la future route d'accès en passant par la cour, beaucoup plus large. La maison pouvait donc rester en place, et être revendue in fine à un particulier. Les élus ont accepté d'étudier cette solution. Malheureusement, le bureau d'études mandaté par la commune est arrivé à la conclusion que le rayon de courbure disponible est insuffisant pour le passage des bus, compte tenu également de la présence d'un canal situé juste en face. La commune a donc été obligée de revenir au projet initial ; mais la maison n'a pas été démolie ; elle a été soigneusement démontée au mois de décembre 2021 par le charpentier Bruno BERGMANN, bien connu par nos lecteurs, puisque c'est lui qui a démonté et remonté la maison d'Altenstadt. Cette charmante petite maison sera remontée à Weiler, à côté de Wissembourg, pour un particulier client de Bruno Bergmann, dès qu'il aura obtenu son permis de construire.

Muttersholtz : Un maire exemplaire

Patrick Barbier, le maire de Muttersholtz, a initié un dispositif de valorisation du patrimoine vacant qui a incontestablement fait ses preuves. Ce dispositif avait déjà emporté l'adhésion pleine et entière de l'ASMA, qui en avait fait le thème de son dossier dans le *Blättel 2020*. Les *DNA*, dans leur édition de Sélestat, viennent d'en faire un bilan très positif en lui consacrant une page entière, le 18 mars dernier.

En 2016, la municipalité de Muttersholtz, constatant la vacance de 80 logements sur 1000, avait mis en place un dispositif d'incitation à la rénovation des maisons, des granges et autres locaux inhabités. L'objectif est triple mais vise avant tout à lutter contre l'étalement urbain et la construction de nouveaux lotissements alors que la population communale a diminué. La rénovation énergétique dans une commune qui a obtenu le label TEPOS (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) n'est pas moins importante, ni le troisième volet de l'opération qui vise à tonifier le cœur de village.

Ces trois objectifs vertueux mis en avant dans ce dispositif de valorisation du patrimoine bâti ont été présentés à la population en septembre 2017. Une taxe d'habitation sur logement vacant (THVL) avait été instituée pour « décider » les candidats. Chacun d'entre eux a pu discuter avec un comité d'experts réunissant en un même lieu financeurs publics, commune, architecte du village et du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), notaire, banque, Espace Info Énergie. C'est cette aide logistique et ce soutien technique qui ont été déterminants, assortis d'un diagnostic, plan de financement et de subventions publiques. Patrick Barbier insiste beaucoup sur ce point et y voit la clé de la réussite.

- Recours (Haut-Rhin)



Un recours contentieux au Tribunal administratif contre le permis de démolir la maison de Spechbach, dans le Sundgau, a été déposé pour demander l'annulation de ce permis de démolir illégal. L'affaire est en cours d'instruction. À suivre....

Action sur le règlement d'urbanisme : l'ASMA se bat pour que les projets de PLUi du Sundgau (72 villages) et de la Communauté d'agglomération de Haguenau (36 communes dont Brumath) optent pour le volet Patrimoine et suivent l'exemple de la Communauté de Communes du Kochersberg.

- Journées Européennes du Patrimoine :

Le dimanche 19 septembre 2021, plusieurs visites guidées du manoir des Fleckenstein à Lembach ont été proposées au public à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. Les visites se sont déroulées, selon le groupe, avec les propriétaires ou avec l'architecte, et en présence de plusieurs artisans ayant participé à la restauration de ce bâtiment inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH).

- Les plus beaux villages de France :

Retour à **Hunspach**.

Le 16 juin 2021, Stéphane Bern s'est rendu à Hunspach, « Village préféré des Français 2020 », pour y enregistrer « les plateaux » de l'édition 2021, diffusée le 30 juin dernier sur France 3.

Bien que très pris par la longue après-midi de tournage, il a accepté de rencontrer les représentants de l'ASMA, Denis Elbel et Charles Schlosser.

À cette occasion, **Stéphane Bern nous a confirmé avec force qu'il sera toujours à nos côtés pour nous soutenir dans notre combat pour la sauvegarde de la maison alsacienne.**

Lui et toute son équipe ont été extrêmement bien reçus par les habitants, car le titre tant convoité obtenu en 2020 avait fait exploser le tourisme à Hunspach dès l'annonce du résultat, ce qui a sauvé leur saison touristique 2020, souvent perdue ailleurs du fait de la situation sanitaire.

Stéphane Bern a également pris le temps de répondre aux questions de la journaliste Léa Schneider publiée dans l'édition de Haguenau-Wissembourg des *DNA* du 17 juin 2021. Il a notamment insisté sur l'importance économique que représente la protection du patrimoine : « Ce que les touristes viennent voir, c'est précisément le respect du patrimoine dont on leur a parlé. C'est aussi une manne financière, une source de développement économique pour la commune et son territoire ». Il en a profité pour annoncer **le thème d'une prochaine émission : « Ma maison, mon histoire », dans laquelle un jeune couple restaure, à Leutenheim, la maison héritée de la**

grand-mère. Et de conclure : « si les habitants se mobilisent, on pourra faire la guerre aux démolisseurs », comme le disait Victor Hugo.

4. CONCLUSION :

Ce rapport présente l'activité très soutenue de l'année 2021. Ce travail a été réalisé par des BÉNÉVOLES défenseurs acharnés et déterminés du Patrimoine Alsacien, qu'ils en soient tous remerciés et félicités pour la qualité de leurs actions. Ce qui fait notre force, ce sont nos bientôt 1.000 adhérents, notre autonomie, notre indépendance financière et la qualité de nos bénévoles.

Bernard DUHEM
Président de l'ASMA

Denis ELBEL
Vice-président de l'ASMA



